

Depuis la crise inédite et exceptionnelle de cet été avec le général d'armée de Villiers, chef d'état-major des armées, le président de la République poursuit avec ténacité sa politique de reconquête des esprits et des cœurs des militaires. Comme l'écrivait le Monde, E. Macron recherche la paix des braves (Cf. [Le Monde du 7 février 2018](#)) Il a manifestement tiré les enseignements des dommages provoqués par son attitude autoritaire envers une communauté pourtant particulièrement respectueuse de sa fonction de chef des armées.

Ayant pris note de la dimension régaliennne de sa fonction, une vision pragmatique du rôle des armées semble désormais émergée à travers les différentes décisions prises.

Les menaces présentes et à venir

Il est indéniable que le président de la République a pris conscience de la réalité des menaces qu'elles soient intérieures et extérieures, en cours et à venir. Elles sont d'autant plus dangereuses que la société française vit d'importants bouleversements sociétaux.

La population, de plus en plus nombreuse, est devenue de plus en plus indépendante et indocile après plusieurs dizaines d'années de libertés, hier objet de lutttes sans doute légitimes dans le contexte du moment, aujourd'hui tellement ancrées dans les mœurs que leur finalité a disparu et autorise les rejets des règles qui « gênent » la vie de l'individu ou du groupe : manifestations interdites que l'on maintient, judiciarisation qui autorise tous les recours, critique de tout ce qui exprime une quelconque autorité, clivage entre une société qui veut accueillir toute la misère du monde et une société, bien loin de rejeter toute la misère du monde, mais qui veut préserver son mode de vie et son identité à travers les règles édictées collectivement, une situation économique fragile avec un chômage certes en cours d'amélioration mais une économie qui ne rayonne plus ou peu avec le poids des financiers sur la création de richesses.

Une société si déstabilisée, sinon déstructurée, ne peut pas être résiliente face aux menaces. Sans aller vers une démocratie illibérale ou même une « démocratie », une phase plus autoritaire de l'expression du pouvoir politique et de l'Etat ne peut pas être exclue pour remettre sur pied une société malade. Les forces représentant l'autorité de l'Etat devront être renforcées que ce soit en moyens juridiques ou humains. On ne pourra pas toujours projeter 500 gendarmes pour expulser « avec diplomatie » et « modération » quelques dizaines de manifestants extrémistes, encore moins laisser la loi ne pas s'appliquer comme par exemple la situation à Mayotte nous le montre encore cette semaine. La sécurité est aussi un droit de l'Homme.

Cependant, ce qui est rassurant est que cette société française semble prête au changement sans doute suite au pourrissement progressif de ses structures qui conduit à dire aujourd'hui, changeons aujourd'hui ce qui était refusé hier. Que ce soit l'éducation nationale, la place de la sécurité et des armées, le statut des cheminots et bien d'autres sujets, le temps de la réforme sinon des réformes est arrivé mais il faut aller vite car le Français se lasse vite et est bien souvent inconstant ou contradictoire : les réformes sont pour les voisins, pas pour lui.

A ces questions de politique intérieure, s'ajoutent les menaces physiques qu'elles soient intérieures ou extérieures.

Concernant les menaces intérieures, la guerre contre le terrorisme et le salafisme se poursuit. Selon le ministre de l'Intérieur, deux attentats ont été déjoués sur le territoire national depuis janvier. Un plan de déradicalisation a été lancé malgré les doutes qu'il suscite sur son efficacité et surtout sur les délais de mise en place par exemple pour l'isolement des radicalisés en prison. Il y a peu de témoignages d'islamistes radicalisés ayant rejeté leur extrémisme. Un converti, 40% des islamistes radicaux ayant rejoint le groupe terroriste « état islamique », rejette rarement ce nouveau sens donné à sa vie ... ou à sa mort. Seule leur neutralisation sera efficace simplement pour atténuer leur capacité de nuisance. Les radicalisés ayant quitté la France ne doivent pas donc rentrer, solution la moins mauvaise pour une démocratie agressée.

En revanche, une stratégie que je qualifierai de « vaccination laïque » doit être engagée. La notion d'une vaccination est de prévenir la maladie. La laïcité n'est pas le rejet de la religion, ce qui a bien souvent été la situation en France face à l'Eglise catholique, mais la liberté de croire ou de ne pas croire mais dans le respect des lois de la République. J'ajouterai aussi que cette liberté ne peut pas s'exercer contre la société dans laquelle on vit.

Il faut donc enseigner la laïcité dès le plus jeune âge : école primaire, collège, lycée. Le service national universel devra comprendre cette dimension qui crée une force morale à la nation tout au cours de l'éducation des adultes de demain. Elle peut être intégrée dans la construction d'un nouvel esprit de défense notamment à travers le SNU. Travail de long terme donc dont beaucoup d'acteurs de la société ont conscience bien sûr dans l'Education nationale mais aussi dans les collectivités territoriales avec des référents « laïcité ». Restent le domaine de l'entreprise qu'elle soit publique ou privée malgré une relative prise de conscience mais aussi le domaine de la fonction publique.

Après la vaccination, se pose aussi la question du traitement de la maladie islamiste. La possibilité par exemple de radier des cadres un militaire radicalisé, cas qui ne peut être exclu, est désormais une bonne mesure (Cf. [Valeurs actuelles du 1^{er} mars 2018](#)). Qu'en est-il d'ailleurs dans la fonction publique, par exemple de ceux qui travaillent au contact des jeunes ?

Face aux menaces physiques, il apparaît que les forces qu'elles soient militaires ou civiles doivent être renforcées, non seulement en moyens mais aussi en effectifs. La loi de programmation militaire est une réponse pour faire face non seulement aux menaces intérieures mais aussi extérieures. Les attentats de Ouagadougou cette semaine, le décès de deux de nos soldats au Mali la semaine dernière, montrent que la menace, militairement faible, est forte psychologiquement.

Une communauté militaire au service de la République

Le président de la République a donc besoin d'une armée puissante sur qui il peut compter. Outre la LPM (Cf. [Le Figaro du 9 février 2018](#)) qui prévoit de consacrer de 295 milliards d'euros entre 2019 et 2025 dans l'objectif de porter ses dépenses militaires à 2% du PIB en 2025 (Cf.

[Le projet de loi de programmation militaire](#)), le plan sur la condition militaire (Cf. [Le 11^{ème} rapport sur la condition militaire](#)), sa visite aux armées notamment à l'Armée de terre de terre (Cf. [La Croix du 1^{er} mars 2018](#)) après Toulon le 19 janvier 2018, tous ces actes montrent une stratégie de reconquête de la communauté militaire qui est spécifique et indispensable dans une société instable par sa préparation au temps de guerre et au temps de crise, de toutes les crises.

Le militaire a en effet une spécificité qui garantit la survie de la nation en toute circonstance (Cf. Le général Lecointre, chef d'état-major des armées, [Tribune du 17 janvier 2018](#), le général Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre cette semaine, Cf. [Tribune du 1^{er} mars 2018](#)).

Les généraux, et donc les armées (Cf. l'éditorial de François d'Orcival, [Valeurs actuelles du 4 mars 2018](#)) retrouvent peu à peu leur place légitime dans la protection de la population, des institutions et dans l'affirmation du rang de la France. Les généraux en charge de la montée en puissance de la garde nationale et du projet du service national universel (Cf. lire aussi Tribune du général Soubelet, [Valeurs actuelles du 1^{er} Mars 2018](#) et [dossier sur le SNU](#)), la place des généraux de la gendarmerie chargés de la sécurité intérieure ou commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris sans oublier les amiraux - préfets maritime en charge de l'action de l'Etat en mer ou des généraux de l'Armée de l'air responsables de la sécurité de l'espace aérien français montrent la pertinence de cette organisation ancienne, rodée, nécessaire pour assurer la sécurité nationale qui mériterait sans doute une extension de leurs responsabilités.

Enfin, le rôle social des armées ne peut pas être ignoré. Il est certain qu'il ne peut être assuré par la seule communauté des militaires d'active. Non seulement les réservistes citoyens mais aussi les associations des anciens militaires qui représentent plusieurs centaines de milliers d'adhérents doivent être sollicités pour un travail efficace et non dans le saupoudrage des actions au bon vouloir de chacun. Encore faut-il que la communauté d'active ait confiance dans cette collaboration. Le ministère des armées devrait être le coordinateur de cette stratégie d'action.

Pour conclure

Le président de la République aura de plus en plus besoin d'une force loyale, organisée, équipée, motivée pour faire face aux menaces en cours et à venir. Il devra pouvoir s'appuyer sur une communauté de défense qui est structurellement sensibilisée aux menaces et à l'avenir de notre société. Il devra donc lui confirmer son attachement, y compris par le respect de la loi de programmation militaire (Cf. [La LPM sur le site du ministère des armées](#)) et des budgets militaires annuels, en bref gagner les cœurs et les esprits de la communauté militaire.